



LETTRE OUVERTE À LA MINISTRE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE, L'HONORABLE BEVERLEY J. ODA

Montréal, le 27 Février 2009

L'honorable Beverley J. Oda,
Ministre de la Coopération Internationale
Chambre des communes
Ottawa, Ontario, K1A 0A6

Madame la ministre,

Le Canada a été un leader mondial dans la lutte contre les mines antipersonnel. À travers le monde sera célébré le 1^{er} mars 2009, par des millions de personnes, le 10^{ième} anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité d'Ottawa plus formellement appelé *Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction*. Ce Traité a établi la norme qui énonce que les États parties ont le devoir de « détruire toutes les mines antipersonnel dans les zones minées sous sa juridiction ou son contrôle », et de fournir de l'aide et de protéger les droits des victimes des mines, de leurs familles et des communautés affectées.

Ainsi, nous avons été heureux de constater que vous avez pris la peine de visiter des projets de développement sur le terrain lors de votre dernier déplacement au Mozambique, un des pays historiquement les plus durement touchés par le fléau des mines antipersonnel. Le Canada, tout comme le Mozambique, fait parti des 40 premiers États à avoir ratifié le Traité d'Ottawa. À cet effet, le Canada appuie et accompagne le Mozambique depuis plus de dix ans au travers de financements de programmes d'action contre les mines dans ce pays.

Il nous a donc semblé très surprenant que, entourant votre séjour au Mozambique, vous n'ayez fait aucune allusion aux problèmes posés par les mines antipersonnel et que vous n'ayez pas profité de votre présence pour visiter le programme de déminage de Handicap International qui fut pourtant jusqu'à tout récemment en grande partie financé par l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI) qui incombe à votre ministère.

Parallèlement, vous annoncez dans un récent communiqué de presse la liste tant attendue des pays envers lesquels l'aide humanitaire canadienne se concentrera dans le futur. Comme vous l'avez très certainement déjà remarqué, sur la vingtaine de pays ciblés, les trois-quarts sont pollués par les mines et les restes explosifs de guerre. La plupart de ces pays, dont le Mozambique, face à l'ampleur du défi et en raison d'une aide financière de plus en plus rare, n'ont pas été en mesure de respecter leur obligation de détruire ou d'assurer la destruction de toutes les mines antipersonnel dans le délai de dix ans fixé par le Traité.

Les civils continuent d'être les premières victimes des mines antipersonnel et des restes explosifs de guerre et leur présence constitue non seulement un problème d'ordre humanitaire, mais également un obstacle au développement dans la mesure où elle freine le retour des populations déplacées, limite considérablement l'accès aux points d'eau, aux terres, aux écoles et à d'autres services sociaux de base.

Le fait que depuis mars 2008 le Canada ne dispose plus de fonds dédiés à l'action contre les mines est inquiétant aux yeux des organisations qui, comme la nôtre, œuvrent dans les pays affectés par les mines antipersonnel et sont donc conscient de leurs effets néfastes sur la population. Nous croyons essentiel que l'action contre les mines et les restes explosifs de guerre demeure l'une des priorités de l'aide internationale canadienne, en cela même qu'en plus de constituer une obligation internationale en vertu du Traité d'Ottawa, elle est une condition souvent essentielle au développement des pays affectés.

Ainsi, Handicap International vous lance un appel à officiellement donner des garanties claires en matière d'appui financier pour la lutte contre les mines antipersonnel au regard des engagements pris par le Canada en vertu du Traité d'Ottawa afin d'aider des pays comme le Mozambique à respecter les obligations fixées par le Traité.

Veillez agréer, Madame la ministre, l'expression de nos sincères salutations,



Nancy De Graff

Directrice

Handicap International- Canada

Handicap International est une organisation humanitaire internationale à but non lucratif. Elle est co-récipiendaire du prix Nobel de la paix en 1997 à titre de co-fondatrice de la Campagne Internationale pour Interdire les Mines, (ICBL). L'association est engagée dans le combat contre les mines antipersonnel et les bombes à sous-munitions en appuyant les victimes, en menant des projets de prévention d'accidents par mines et engins non-explosés et de déminage.

La section canadienne de Handicap International existe depuis 2003.